



AFPS Paris 14^e-6^e



Section PARIS 14/6

Conférence organisée par

AFPS Paris 14e-6e, *groupe local de l'Association France Palestine Solidarité*
et avec le soutien de la **Ligue des Droits de l'Homme section Paris 14/6**

Jeudi 15 septembre 2011 à 20 heures

au FIAP, 30 rue Cabanis - Paris 14^e

Métros : Glacière ou Saint Jacques – Bus 62 (arrêt René Coty/Tombe Issoire)

Vers l'État de Palestine

Palestine, le 194^e État de l'ONU ?

**Le moment est venu pour la communauté internationale
d'honorer ses engagements.**

Avec

SE Hael Al Fahoum

Ambassadeur de la Palestine en France

Ofer Bronstein

Président du Forum International pour la Paix

Jean-Paul Chagnollaud

Directeur de l'Institut de Recherches sur la Méditerranée et le Moyen-Orient
(IReMMo)

Vers l'État de Palestine

Depuis plus de 60 ans, l'ONU prône la création de l'État de Palestine à côté de l'État d'Israël, en souhaitant que celui-ci soit établi en accord avec Israël. Les éléments constitutifs de cet État existent – population, territoire et gouvernement – mais l'État d'Israël s'y refuse, mettant à profit le temps « gagné » à coloniser à marche forcée le territoire palestinien (qu'il occupe militairement dans sa totalité depuis 1967.) espérant pouvoir ainsi empêcher la construction d'un État viable et souverain.

Le moment est venu

Aujourd'hui, prenant acte de la stérilité des négociations bilatérales avec Israël, l'Autorité palestinienne a décidé de recourir à l'ONU pour faire reconnaître le droit à l'autodétermination des Palestiniens et par conséquent leur droit à leur État. Mais le gouvernement israélien déploie des efforts dans tous les domaines pour empêcher la reconnaissance internationale de se concrétiser. Cependant, même en Israël, des voix s'élèvent pour demander la reconnaissance de cet État sur les frontières d'avant la guerre de 1967.

Cette démarche auprès de l'ONU appelle plusieurs questions auxquelles tenteront de répondre les intervenants de cette conférence.

Par exemple :

- Pourquoi une reconnaissance et une demande d'admission à l'ONU ? Et pourquoi seulement maintenant ?
- Quelles sont les conditions à remplir par les Palestiniens au regard du droit international ?
- Pourquoi le gouvernement israélien a-t-il tellement peur de l'existence de l'État de Palestine ?
- Quelle est l'attitude de la France et de l'Union européenne sur cette question ?
- Quelles sont les conséquences prévisibles de la reconnaissance ou de la non-reconnaissance ?

Conférence du 15 septembre 2011 au FIAP – Paris 14^e

organisée par l'AFPS Paris 14^e-6^e

avec le soutien de la Ligue des Droits
de l'Homme section Paris 14/6



AFPS Paris 14^e-6^e



Section PARIS 14/6